

# PharmaNews

*Lettre hebdomadaire de pharmacie.ma*



**Pas d'ordonnance,  
pas de cyproheptadine !**

- Éditorial
- Revue de presse
- Nouveau au Maroc
- Prochainement

*Nous écrire*

# Éditorial

## Pas d'ordonnance, pas de cyproheptadine !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Dans un point d'information<sup>(1)</sup> du 26 juin 2024, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM - France) a annoncé qu'à compter du 10 juillet 2024, la délivrance des médicaments à base de cyproheptadine nécessitera une ordonnance. Cette décision est justifiée par le détournement de cette molécule, utilisée pour la prise de poids à des fins esthétiques.

La cyproheptadine, commercialisée sous le nom de «Periactine 4 mg», est un antihistaminique de première génération mis sur le marché français depuis les années 1960 par le laboratoire Teofarma. Elle est indiquée pour les adultes et pour les enfants de plus de 6 ans dans le traitement des symptômes allergiques tels que la rhinite, la conjonctivite ou encore l'urticaire.

Jusqu'en 1994, cet antihistaminique était également utilisé en France pour stimuler l'appétit chez les patients souffrant d'une diminution de l'appétit accompagnée d'une perte de poids. Cette indication a été retirée en raison d'une évaluation insuffisante de la balance bénéfices/risques.

Avant toute utilisation de la cyproheptadine, il est crucial d'évaluer la balance bénéfices/risques en tenant compte de l'existence d'autres alternatives thérapeutiques et des effets indésirables potentiels, tels que la somnolence, la baisse de la vigilance, la rétention d'urine, la constipation, les palpitations cardiaques ou la mydriase.

En classant la cyproheptadine en Liste I, l'ANSM a pris en compte la recommandation<sup>(2)</sup> de la Société française de pharmacologie et de



thérapeutique (SFPT), qui avait demandé l'année dernière la réévaluation de la balance bénéfices/risques de cette molécule en vue de retirer son autorisation de mise sur le marché ou, au minimum, de l'inscrire sur une liste de médicaments à prescription obligatoire. Cette décision vise à mettre fin au mésusage promu par certaines influenceuses vantant les mérites d'une silhouette en sablier sans se soucier des risques associés.

Au Maroc, une circulaire du ministère de la Santé en 2004 avait rappelé aux professionnels de santé que l'indication de la cyproheptadine devait être limitée aux seuls cas d'allergie. Cependant, cette mesure n'a pas eu l'effet escompté. La Periactine® et ses génériques continuent à être largement utilisés comme orexigènes. Comme indiqué dans le numéro 685 de «Pharmanews», 13,8 millions de boîtes de cyproheptadine, seule ou associée, ont été vendues en 2022, représentant un chiffre d'affaires d'environ 248,5 millions de dirhams. Ce chiffre ne prend pas en considération les compléments alimentaires utilisés à des fins similaires.

Huit médicaments à base de cyproheptadine et dix-neuf présentations<sup>(3)</sup> sont commercialisés au Maroc. Le mésusage de cette molécule remonte à bien avant l'apparition des réseaux sociaux. On espère que la balance bénéfices/risques sera réévaluée par de véritables experts pour prendre la décision la plus appropriée et éviter les abus actuels de la cyproheptadine.

Sources :

<sup>(1)</sup> Point d'information de l'ANSM : [Lien](#)

<sup>(2)</sup> Communiqué de la SFPT : [Lien](#)

<sup>(3)</sup> Spécialité à base de cyproheptadine commercialisé au Maroc : [Lien](#)



# REVUE DE PRESSE

## Les effets neuropsychiatriques du montélukast inquiètent

L'Agence de réglementation des médicaments et des produits de santé du Royaume-Uni (MHRA) a annoncé un réexamen des risques neuropsychiatriques associés à l'utilisation du montélukast, un médicament contre l'asthme, après avoir identifié de nouvelles préoccupations. Cette réévaluation porte sur de nouvelles données concernant ces risques, la méconnaissance des effets secondaires par les patients, les aidants et les cliniciens, ainsi que la nécessité éventuelle de mesures réglementaires supplémentaires.

Le montélukast, vendu sous le nom de Singulair®, avait déjà fait l'objet d'une alerte de pharmacovigilance en 2019. La MHRA avait alors averti les prescripteurs d'être attentifs aux réactions neuropsychiatriques et de bien peser les bénéfices et les risques de poursuivre le traitement en cas de survenue de ces réactions. Cette alerte faisait suite à un examen de l'Agence européenne des médicaments, qui avait noté des cas de reconnaissance tardive de ces réactions comme des effets indésirables possibles du médicament.

En 2020, l'ANSM a également rappelé aux professionnels de santé ce risque. Une étude de l'Université d'Oxford en 2022 a montré une augmentation de 11% du risque de diagnostics neuropsychiatriques incidents sous montélukast, avec des symptômes disparaissant parfois à l'arrêt du traitement, mais réapparaissant à la reprise du médicament.

Les familles de patients se sont plaintes de ne pas avoir été correctement informées des risques, certains enfants ayant subi des effets secondaires graves tels que des terreurs nocturnes, des dépressions, et dans de rares cas, des hallucinations ou un comportement suicidaire.

Aux États-Unis, la FDA a exigé depuis 2020 un avertissement de sécurité sous forme d'un encadré noir sur les effets graves sur la santé mentale, y compris les pensées et actes suicidaires.

Un groupe d'action au Royaume-Uni, représentant près de 3.500 familles, a fait campagne pour des avertissements plus visibles et

un soutien aux personnes affectées. Ce groupe inclut des parents dont le fils s'est suicidé à 14 ans alors qu'il prenait ce médicament, et qui demandent la réouverture de l'enquête. D'autres parents ont rapporté des comportements dangereux et autodestructeurs chez les personnes sous montélukast.

Alison Cave, responsable en chef de la sécurité à la MHRA, a souligné l'importance de l'écoute des patients et de leurs expériences dans les évaluations et décisions de l'agence. Elle a encouragé les signalements de réactions indésirables via le Programme de carte jaune, qui a reçu un nombre record de 143 rapports d'affections psychiatriques associées au médicament en 2023. Depuis 1998, le programme a recensé 3.274 rapports de réactions indésirables, dont 1.876 graves, avec 25 décès.

Anna Murphy, pharmacienne consultante en santé respiratoire, a conseillé d'administrer le montélukast en essai de 4 à 6 semaines et de ne le poursuivre que si les bénéfices l'emportent sur les risques. Elle a noté que certains phénotypes d'asthme semblaient particulièrement sensibles au médicament. L'alerte de 2019 recommandait également de surveiller les nouveaux symptômes neuropsychiatriques comme les troubles de l'élocution et les symptômes obsessionnels compulsifs. Une demande de liberté d'information en 2022 a révélé que le montélukast était la deuxième cause médicamenteuse la plus fréquemment signalée de troubles obsessionnels-compulsifs.

Source : <https://www.univadis.fr>



**SINGULAIR**<sup>®</sup>  
(montélukast sodique)

## Les étudiants en médecine boycottent massivement les examens

La Commission nationale des étudiants en médecine, médecine dentaire et en pharmacie (CNEMEP) a récemment annoncé un taux d'absentéisme record lors des examens du second semestre de l'année universitaire en cours. Selon cette commission, 94% des

étudiants en médecine ont boycotté les épreuves qui ont démarré le mercredi 26 juin, en réponse à un appel au boycott lancé par la CNEMEP.

Un sondage effectué à l'échelle nationale par cette commission avait révélé que plus de 90% des étudiants soutenaient l'initiative de boycotter les examens. Cet appel faisait suite aux résultats des assemblées générales et du vote national, où une large majorité d'étudiants avaient exprimé leur volonté de poursuivre le boycott. Cette décision collective visait à protester contre les décisions jugées arbitraires du gouvernement, qui n'avaient pas été annulées, et contre les tentatives de chantage envers les étudiants.

Dans un communiqué, la CNEMEP a précisé que la récente proposition du gouvernement ne répondait pas aux attentes des étudiants. La commission a dénoncé le maintien injustifié des dates d'examen décidées unilatéralement, malgré l'absence de conditions pédagogiques adéquates pour la tenue des épreuves. Elle a également salué l'engagement des étudiants et leur «esprit militant», qualifiant la première journée du boycott de succès.

Ce mouvement de boycott massif a été observé dans toutes les facultés de médecine et de pharmacie publiques du Maroc. Cette session d'examen était la quatrième programmée cette année universitaire, et toutes ont été boycottées par les étudiants. En signe de leur engagement, de nombreux étudiants grévistes se sont rendus dans les centres de transfusion sanguine à travers le pays pour donner leur sang. Ils ont également participé à des campagnes de nettoyage des plages et des jardins publics, montrant ainsi leur volonté de contribuer positivement à la société malgré le boycott.

La commission a également exprimé sa gratitude envers les familles des étudiants pour leur soutien moral et matériel. Les parents ont joué un rôle crucial dans la mobilisation, en soutenant les actions de leurs enfants et en participant activement aux initiatives de protestation.

En parallèle, les étudiants ont lancé un appel au gouvernement pour qu'il cesse les pratiques restrictives et assume sa responsabilité politique dans la gestion de la crise. Ils ont averti que la persistance du gouvernement dans son obstination pourrait avoir des conséquences néfastes sur l'année universitaire en cours. La CNEMEP a exhorté le gouvernement à répondre positivement aux demandes des étudiants et à résoudre rapidement la crise par un dialogue sérieux et responsable, afin d'éviter le scénario redouté d'une année blanche.

De son côté, le gouvernement a rejeté la responsabilité de la situation sur les étudiants. Le Chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, a rappelé aux étudiants leur responsabilité envers la société. Lors d'une intervention au «Café Citoyen», M. Akhannouch a souligné que la réforme de l'enseignement avançait et a rappelé la «responsabilité citoyenne des étudiants en médecine». Il a insisté sur le fait que le pays avait besoin de futurs médecins, soulignant que ces étudiants seraient demain les médecins de la nation.

En conclusion, le boycott des examens par les étudiants en médecine au Maroc, soutenu par une majorité écrasante, reflète une crise profonde entre les étudiants et le gouvernement. La situation exige une réponse rapide et appropriée pour éviter de compromettre l'année universitaire et l'avenir de milliers d'étudiants. Le dialogue reste la voie privilégiée pour trouver une solution durable à cette impasse.

Source : lematin.ma

## L'UE autorise le premier vaccin contre le chikungunya

La Commission européenne a approuvé, vendredi dernier, le premier vaccin contre le chikungunya, une maladie virale transmise principalement par le moustique tigre, dont la propagation pourrait être amplifiée par le dérèglement climatique.

L'Agence européenne des médicaments (EMA) avait déjà donné son aval fin mai, suite à un avertissement du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC). Ce dernier avait signalé la présence dans plusieurs pays de l'Union européenne (UE) de moustiques capables de transmettre le chikungunya, ainsi que d'autres maladies telles que le virus Zika, la dengue et la fièvre jaune.

Développé par le laboratoire Valneva Autriche, le vaccin, nommé Ixchiq, est administré en une seule dose. Ce vaccin, réservé aux adultes de plus de 18 ans, entraîne la production d'anticorps neutralisants 28 jours après son administration, offrant une protection de six mois.

«Bien que le chikungunya ne soit pas endémique dans l'UE, les effets du changement climatique ont entraîné une présence accrue

des moustiques transmettant des maladies graves en Europe», a déclaré la Commission dans un communiqué. Tous les États membres de l'UE ont approuvé ce nouveau vaccin après l'évaluation de l'EMA.

En parallèle, la Commission européenne a annoncé un financement de 500.000 euros pour un projet de stérilisation d'une espèce spécifique de moustiques à Chypre, seul pays de l'UE où cette espèce est présente.

Le chikungunya se propage principalement dans les régions tropicales et subtropicales. Les symptômes de l'infection sont similaires à ceux de la dengue et du virus Zika, provoquant une forte fièvre et des douleurs articulaires souvent invalidantes. Le nom «chikungunya» signifie «maladie de l'homme courbé» en kimakonde, une langue parlée en Tanzanie et au Mozambique, en référence aux douleurs articulaires sévères ressenties par les patients.

Actuellement, il n'existe pas de traitement spécifique contre le chikungunya, rendant la prévention par la vaccination essentielle. Le développement et la mise sur le marché d'Ixchiq représentent une avancée majeure dans la lutte contre cette maladie.

La Commission européenne espère que ce vaccin contribuera à réduire l'impact du chikungunya en Europe, particulièrement dans un contexte de changement climatique qui favorise la propagation des moustiques vecteurs de maladies. Le projet de stérilisation des moustiques à Chypre vise également à réduire les populations de moustiques et à prévenir la transmission de maladies graves. La coopération entre les agences de santé, les gouvernements et les laboratoires pharmaceutiques est cruciale pour le développement et la mise en œuvre de solutions efficaces. La Commission européenne continuera de soutenir des initiatives similaires pour protéger la santé publique en Europe face aux menaces posées par les maladies transmises par les moustiques.

En conclusion, l'autorisation du vaccin Ixchiq par la Commission européenne marque une étape importante dans la lutte contre le chikungunya. Les efforts conjoints des autorités sanitaires et des scientifiques permettront de mieux protéger la population européenne contre cette maladie émergente.

Source : AFP





# NOUVEAUX

[www.medicament.ma](http://www.medicament.ma)

## BESIVANCE 0.6 %, Suspension ophtalmique

**Composition :** Besifloxacin

**Classe thérapeutique :** Quinolones

**Présentation :** Flacon de 5 ml

**Laboratoire :** Zenithpharma

**PPV :** 106.90 dhs

## MAGVITAL FORTE, Flacon

**Composition :** Pidolate de magnésium | Sulfate de magnésium | Citrate de magnésium

**Classe thérapeutique :** Complément alimentaire

**Laboratoire :** Iberma

**Présentation :** Boite de 30

**PPC :** 309.00 dhs

**Présentation :** Boite de 14

**PPC :** 169.00 dhs

## MÉLATONINE 1,9 MG, Comprimé

**Composition :** Mélatonine

**Classe thérapeutique :** Complément alimentaire

**Laboratoire :** Laprophan

**Présentation :** Boite de 30

**PPC :** 89.00 dhs

## PRODEFEN PLUS

**Composition :** Complément alimentaire avec probiotiques, prebiotiques et vitamine D

**Classe thérapeutique :** Complément alimentaire

**Laboratoire :** Versalya

**Présentation :** Boite de 10 sachets

**PPC :** 119 dhs

## INSULINE GLARGINE COOPER 100 UNITÉS / ML, Solution pour injection sous-cutanée en stylo pré-rempli pour injections multiples de 3 ml

**Composition :** Insuline glargine

**Classe thérapeutique :** Insuline humaine analogue à action lente

**Laboratoire :** Cooper Pharma

**Présentation :** Boite de unitaire

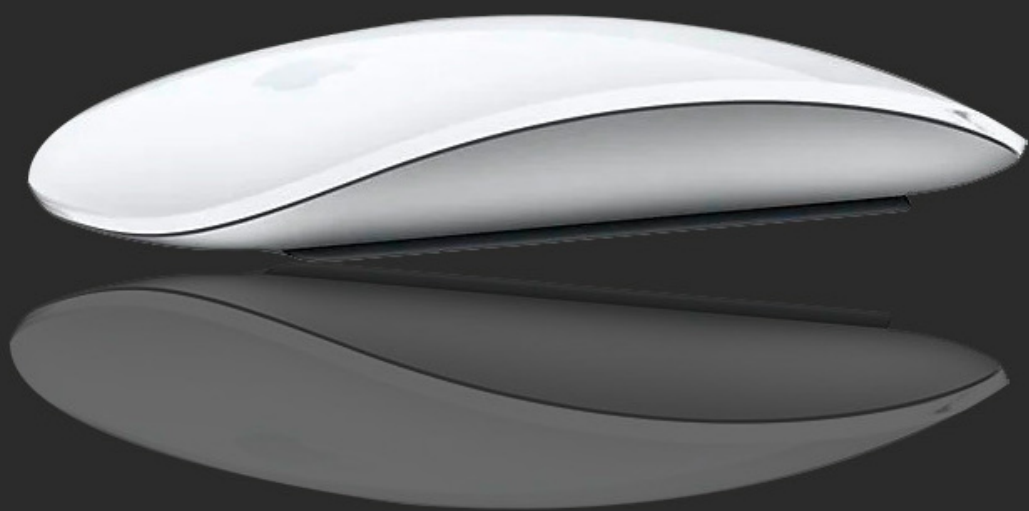
**PPV :** 106.70 dhs

**Présentation :** Boite de 5

**PPV :** 520 dhs

medicament.ma

*Tous les médicaments  
à portée de clic!*



## DIPLOME D'UNIVERSITE Pharmacie Clinique

### Appel à candidatures pour l'année universitaire 2024-2025

(Dernier délai pour déposer le dossier **31 Septembre 2024**)

Ce diplôme a pour objectifs :

Assurer une formation continue en priorité aux pharmaciens quel que soit le cadre de leur exercice, mais aussi secondairement aux autres professionnels de la santé.

La formation traitera les différents domaines de la pratique et de la gestion pharmaceutique ainsi que l'essentiel des pathologies.

La formation se déroulera toute la journée de samedi, avec deux pauses café (10h et 15h)

Pharmacie Clinique	
CHAMP DISCIPLINAIRE	Pharmacie Clinique et Pratiques Pharmaceutiques
RESPONSABLE	Pr. M. ANSAR
COMITE PEDAGOGIQUE	Pr. M. ANSAR et Pr. H. BENZIANE
DEPARTEMENT	Sciences du médicament
LIEU DE FORMATION	Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rabat
CONTENU DE LA FORMATION	Pharmacie Clinique
MODALITES D'ENSEIGNEMENT	Cours et ateliers
DUREE	Deux années (les cours auront lieu à raison d'un samedi par mois)
PUBLIC CIBLE	Pharmaciens, Médecins, Diplômes équivalents...
FRAIS	6 000,00 Dhs par an pour le secteur privé 5 000,00 Dhs par an pour les étudiants et les fonctionnaires du secteur public

Pour tout renseignement et dépôt de dossier :

Pr. M'hammed ANSAR, GSM : 0615181615, E-mail : [ansarmhammed@gmail.com](mailto:ansarmhammed@gmail.com)

Pr. Hamid BENZIANE , GSM : 06 61 94 96 10, E-mail : [benzianeh@gmail.com](mailto:benzianeh@gmail.com)

Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rabat, Av. Mohammed Belarabi Elalaoui,  
BP : 6203 Rabat-Instituts, Rabat, Maroc (Morocco)  
Tél : (+212)537 77 28 50 (+212)661 49 25 33 Fax : (+212)537 77 37 01

Cliquer ici pour en savoir plus

# FACILACOM

## Adresse:

N° 102 Appt n° 5  
Wafa Mohammedia  
Maroc

## E-Mail:

[info@pharmacies.ma](mailto:info@pharmacies.ma)

## Archives

PharmaNews

## Nos sites internet:

[Pharmacie.ma](http://Pharmacie.ma)  
[Medicament.ma](http://Medicament.ma)